

PROJET ASSOCIATIF DE LA MAISON SAINT JOSEPH

NAISSANCE ET EVOLUTION DU PROJET

La Maison de retraite Saint Joseph a été fondée en 1938. Son histoire est relatée dans un document joint (cf. la Maison Saint Joseph : son histoire). Cette institution est une œuvre commune réalisée par l'Association de gestion et la Congrégation des sœurs de l'Immaculée de Saint Méen le Grand.

Dès l'origine et aujourd'hui encore, elle se veut être une réponse à une demande de prise en charge des personnes âgées et à la prise en compte de leurs besoins.

L'article II des statuts de l'Association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, précise :

« L'Association a pour objet : la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement de la Maison Saint Joseph, dans l'esprit de ses fondateurs : la Congrégation des sœurs de l'Immaculée de Saint Méen Le Grand.

A cet effet :

- *maintenir cette maison à la disposition des personnes âgées*
- *assurer aux personnes âgées qui y résident des conditions de vie telles que chacune se sente accueillie, reconnue, respectée dans ses convictions malgré les contraintes de la vie collective et les handicaps dus à l'âge et à la maladie et qu'elle reçoive tous les soins qu'exige son état de santé... »*

Pour répondre au mieux à cet objectif (cf. statuts : objet), compte tenu de l'évolution de la demande, nous sommes sans cesse invités à la recherche de service toujours plus adapté à la situation de la personne accueillie.

Depuis le 30 décembre 2003 une convention tripartite a été signée entre l'Association, l'Etat et le Conseil Général. Désormais la Maison Saint Joseph est un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Ce contrat appuie la volonté de l'association d'offrir aux résidents des prestations de qualité prenant en compte la globalité de la personne.

DANS UN CERTAIN ESPRIT

De 1938 à 1978, des religieuses ont assuré la direction de la Maison, des postes de responsabilités ont été assumés par elles. Durant de longues années, avec un personnel laïc, elles ont eu à cœur de faire grandir dans la maison un esprit de famille dans le respect, l'accueil des plus faibles, des plus démunis, donnant ainsi corps à « leur vocation toute de charité ». Elles ont été stimulées et soutenues par les textes fondamentaux de la Congrégation :

- *« Au nom de la dignité de l'homme et de sa vocation en Christ, nous cherchons à faire œuvre d'éducation dans les différents secteurs où nous sommes insérées : monde de la santé, du travail social, des enfants, des jeunes, présence à divers milieux... Le souci de la personne, de sa croissance, de son accomplissement nous guide dans notre présence et notre action... »*
- *Au nom de la dignité de l'homme, de la vocation de l'humanité à devenir un seul peuple en Christ, nous avons le souci de travailler avec d'autres, dans le partage des responsabilités..., nous essayons de favoriser les relations et la participation dans le travail quotidien, les équipes, les activités, la vie de la cité...*
- *Au nom de la dignité de l'homme, nous portons une attention particulière à ceux qui sont faibles et démunis. Nous communions ainsi à la préférence de Dieu pour les petits. Nous travaillons à notre mesure, et d'abord là où nous sommes, à faire disparaître les formes d'injustice. Avec ceux qui portent le même souci de justice et de liberté, nous cherchons à nous tenir informées des besoins et nous essayons de discerner le meilleur pour l'homme et son avenir. »*

Extraits de la règle de vie de la Congrégation

AUJOURD'HUI,

Fidèle à son histoire, l'Association accueille cet esprit des origines dans une attitude d'inventivité comme un héritage à transmettre. Aux besoins des personnes en situation de fragilité due à l'âge ou au handicap, elle veut apporter une réponse de qualité et affirmer ses convictions qui trouvent leur inspiration dans l'Évangile, dans les textes de la Congrégation des sœurs de l'Immaculée de Saint Méen le Grand et de la charte des Etablissements d'inspiration chrétienne proposé par l'Église diocésaine de Rennes (cf. charte diocésaine).

Puisant à ces sources l'Association veut promouvoir :

- Le respect de la vie en toutes circonstances.
- L'autonomie de la personne : permettre à chacun d'être acteur de sa vie le plus longtemps possible.
- Le maintien du lien social avec la vie de l'environnement, du pays, du monde.
- L'esprit de fraternité, de solidarité par l'accueil de tous, le dialogue, l'écoute, l'entraide, l'attention aux plus faibles.
- Le travail d'équipe dans le partage des responsabilités, la participation dans le travail quotidien, la concertation, la reconnaissance de chacun.
- Le respect de tout homme quelque soit son âge, ses convictions, ses origines, ses possibilités physiques ou intellectuelles.

La mise en œuvre du Projet Associatif suppose réflexion, recherche de solutions actualisées à tous les niveaux et engagement de tous dans une démarche d'attention à la personne. Elle induit et motive des manières de faire qui s'inscriront dans et par la présence quotidienne des différents acteurs :

- du projet d'établissement
- de la charte du bénévolat
- du projet d'aumônerie.

EVANGILE DU BON SAMARITAIN

Lc10:25 Et voici qu'un légiste se leva et lui dit, pour le mettre à l'épreuve: «Maître, que dois-je faire pour recevoir en partage la vie éternelle?»

Lc10:26 Jésus lui dit: «Dans la Loi qu'est-il écrit? Comment lis-tu?»

Lc10:27 Il lui répondit: «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même».

Lc10:28 Jésus lui dit: «Tu as bien répondu. Fais cela et tu auras la vie».

Lc10:29 Mais lui, voulant montrer sa justice, dit à Jésus: «Et qui est mon prochain?»

Lc10:30 Jésus reprit: «Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, il tomba sur des bandits qui l'ayant dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort.

Lc10:31 Il se trouva qu'un prêtre descendait par ce chemin; il vit l'homme et passa à bonne distance.

Lc10:32 Un lévite de même arriva en ce lieu; il vit l'homme et passa à bonne distance.

Lc10:33 Mais un Samaritain qui était en voyage arriva près de l'homme: il le vit et fut pris de pitié.

Lc10:34 Il s'approcha, bandassas, plaies en y versant de l'huile et du vin, le chargea sur sa propre monture, le conduisit à une auberge et prit soin de lui.

Lc10:35 Le lendemain, tirant deux pièces d'argent, il les donna à l'aubergiste et lui dit: "Prends soin de lui, et si tu dépenses quelque chose de plus, c'est moi qui te le rembourserai quand je repasserai".

Lc10:36 Lequel des trois, à ton avis, s'est montré le prochain de l'homme qui était tombé sur les bandits?»

Lc10:37 Le légiste répondit: «C'est celui qui a fait preuve de bonté envers lui». Jésus lui dit: «Veux-tu aussi, fais de même».